

RAPPORT D'ACTIVITE

Commission Départementale des Soins Psychiatriques de TARN ET GARONNE

Année 2018

I - STATISTIQUES D'ACTIVITE EN 2018

Voir tableau chiffré joint en annexe, conforme à l'article R.3223-11 du code de la santé publique.

Les données indiquées dans le § I « données de cadrage » tiennent compte à la fois :

- Des mesures nouvelles prises au cours de l'année 2018,
- Des mesures antérieures à 2018 et qui se sont prolongées au-delà du 01/01/2018.

II – BILAN DES MESURES PRISES AU COURS DE L'ANNEE 2018

Globalement, 291 mesures de soins psychiatriques sans consentement ont été prises en 2018 soit un niveau équivalent à 2017 où 294 mesures avaient été prises. Elles se décomposent comme suit :

➤ 245 mesures de soins psychiatriques sur décision du directeur d'établissement :

- 19 mesures avec 2 certificats (article L.3212-1-II-1° code de la santé publique)
- 203 mesures « urgences avec tiers » avec 1 certificat (article L.3212-3 CSP)
- 23 mesures « péril imminent » sans tiers (article L.3212-1-II-2 CSP)

En 2018, les soins psychiatriques pris sur décision du directeur d'établissement sont stables par rapport à 2017 (- 1 mesure « urgence avec tiers » et - 2 mesures de « péril imminent »).

A noter qu'il y a 2 mesures SDDE de plus d'un an.

➤ **46 mesures de soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat :**

- 11 mesures admission directe préfet (article L.3213-1 CSP)
- 19 mesures suite à arrêté provisoire du maire (article L.3213-2 CSP)
- 1 mesure HO judiciaire sans maintien, article 706-135 du code de procédure pénale),
- 15 mesures « détenus » (D.398 code de procédure pénale ou L.3214-3 CSP)

En 2018, les mesures de soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat ont diminué de **13 %** par rapport à l'exercice 2017. A noter une importante diminution du nombre d'admission suite à arrêté provisoire du maire (L.3213-2 CSP), puisque le nombre a presque été divisé par 2 (35 mesures en 2017), compensée par l'augmentation du nombre d'admission de détenus de 60 % (6 en 2017).

Il y a également 4 mesures SDRE de plus d'un an.

III - BILAN DE L'UTILISATION DES PROCEDURES D'URGENCE ET DE PERIL IMMINENT

Les mesures « **urgences avec tiers** » avec un seul certificat médical représentent **82,9 %** des mesures de SDDE (203 mesures), stables par rapport à 2017.

Les mesures dites de « **péril imminent** » ne représentent que **9.4 %** des mesures de SDDE, niveau légèrement supérieur à l'année 2017 (8,7 % des cas).01

Globalement, les procédures d'urgence représentent **92,3 %** des mesures SDDE, soit **226** mesures sur un total de **245**, niveau quasiment équivalent à celui constaté en 2017 (92 %).

III – SYNTHESE DE L'ACTIVITE DE LA COMMISSION

➤ **Composition de la C.D.S.P.**

La composition de la commission départementale des soins psychiatriques était la suivante :

- Monsieur le Dr [] médecin psychiatre,
- Madame le Dr [] médecin psychiatre hospitalier,
- Monsieur [] magistrat,
- Monsieur le [] médecin généraliste,
- Madame [] représentant l'UNAPEI,
- Madame [] représentant l'UNAFAM.

Le président est le Dr

➤ **Fonctionnement de la C.D.S.P.**

La commission s'est réunie 4 fois en 2018. Au cours de ces réunions, en fonction de l'ordre du jour et du temps imparti, elle s'est efforcée d'examiner un maximum de dossiers de patients faisant l'objet de soins psychiatriques sans leur consentement, en priorité les mesures de « péril imminent » et les mesures qui se prolongent au-delà de un an soit :

- 41 dossiers SDDE : 35 dossiers de moins d'un an et 6 dossiers de plus d'un an,
- 12 dossiers SDRE : 7 dossiers de moins d'un an et 5 dossiers de plus d'un an.

Les membres de la commission se sont attachés à vérifier que les procédures se déroulent dans le respect de la liberté des personnes.

Les registres de la loi ont été visés par le président de la commission.

➤ **Audition de patients**

La commission se réunit alternativement sur les 3 secteurs de psychiatrie du Tarn et Garonne. Les secteurs 1 et 2 sont situés sur le site du centre hospitalier de MONTAUBAN et le secteur 3 est situé à l'extérieur de la ville de MONTAUBAN. Elle a entendu 5 patients au cours de cet exercice.

➤ **Requêtes**

La commission a répondu à 4 requêtes de patients en 2018.

➤ **Visites**

Les membres de la CDSP ont effectué une visite de chacune des unités au cours de l'exercice 2018. Ils ont eu accès au registre de l'isolement et de la contention qui est sous forme papier et devrait prochainement être informatisé.

Fait à Toulouse, le 20 mars 2019

Le Président de la C.D.S.P

STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES	Département	082
	Période du	31/12/2017
	: au :	31/12/2018
I - Données de cadrage		
Nombre total de mesures de soins psychiatriques		329
- dont nombre total de SDRE et SDJ		59
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP		18
- dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP		26
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP		0
-dont nombre de mesures prises en application de l'article L.3213-7 du CSP avec maintien		0
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP		2
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP avec maintien		0
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP		14
- dont nombre total de SDDE		270
- dont nombre de SDT		20
- nombre de SDTU		222
- nombre total de SPI		28
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an		11
- dont nombre de SDRE et SDJ		7
- dont nombre de SDDE		4
- dont nombre de SPI		1
Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques		286
- dont nombre de levées de SDRE et SDJ		44
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP		16
- dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP		23
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP		0
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP		0
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP		5
- dont nombre de levées de SDDE		242
- dont nombre de levées de SPI		23
Arrêté du 26 juin 2012 fixant le modèle du tableau des statistiques d'activité des commissions départementales des soins psychiatriques prévu à l'article R. 3223-11 du code de la santé publique		

II - Fonctionnement et activité de la CDSP

COMPOSITION DE LA CDSP AU 31/12/2018

Membres prévus	Membres désignés	Membres siégeant effectivement
1 magistrat	1	1
1 psychiatre désigné par le procureur près de la cour d'appel	1	1
1 psychiatre désigné par le représentant de l'Etat dans le département	1	1
1 médecin généraliste	1	1
1 représentant d'association agréée de personnes malades	1	1
1 représentant d'association agréée de familles de personnes malades	1	1

II - Fonctionnement et activité de la CDSP	
Nombre de réunions	4
Nombre de visites d'établissements	3
Nombre total de dossiers examinés :	53
- dont SDRE et SDJ	12
- dont SDDE	41
- dont SPI	6
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées :	10
- dont SDRE et SDJ en hospitalisation complète	2
- SDRE et SDJ en programme de soins	2
- SDDE en hospitalisation complète	2
- dont SPI	0
- SDDE en programme de soins	4
- dont nombre total de SPI examinées	2
- dont SPI en hospitalisation complète	
- dont SPI en programme de soins	2
Nombre total de demandes ou de propositions de levée de la mesure de soins psychiatriques :	
- dont nombre de demandes adressées au préfet	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au directeur d'établissement	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au JLD	
- dont nombre de demandes satisfaites	
Nombre de réclamations adressées à la commission par des patients ou leur conseil	4